
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Conseil Municipal du 22 mars 2021

PREAMBULE

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat d'orientations budgétaires (DOB) de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Ainsi, les collectivités territoriales sont soumises à de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière. Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) présente et détaille les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses.

Outre ce changement juridique, le DOB a toujours vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

Ces documents seront rendus publics afin de permettre à tout citoyen de connaître l'état exact des finances de la commune. Cet état des lieux est restitué en conseil municipal plusieurs fois par an : débat d'orientation budgétaire, présentation du budget, présentation du compte de gestion, présentation du compte administratif, délibérations modificatives du budget, etc.

Sommaire

PARTIE I : Éléments de contexte national

I – Les principales mesures relatives aux collectivités locales

- A – Suppression de la taxe d’habitation
- B – Baisse des impôts de production
- C – Stabilisation des concours financiers de l’Etat
- D – Les autres mesures prévues

II – La situation financière de la commune

III – La projection sur 2021

PARTIE II : Les orientations du budget primitif 2021 : Budget Principal

I – Le budget de fonctionnement

A – Les dépenses de fonctionnement

- 1) Les orientations en dépenses de fonctionnement
- 2) Tableau de synthèse : une vraie maîtrise des dépenses de fonctionnement

B – Les recettes de fonctionnement

- 1) La fiscalité
- 2) Les recettes liées aux dotations et aux compensations
- 3) Les recettes liées à la tarification des services au public
- 4) Tableau de synthèse : des recettes rognées par la baisse des dotations et l’impact Covid

D – Une épargne maintenue

II – Le budget investissement

A – Les dépenses d’investissement

B – Les recettes d’investissement : le financement du PPI

C – Le tableau prévisionnel d’équilibre général du budget

III – État de la dette

A – Structure de la dette

B – Encours de la dette à fin décembre 2020

C – Annuité de la dette

PARTIE III : Le Budget Annexe Espace Villepreux

Conclusion

PARTIE I : Éléments de contexte national

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2021. En effet, le contexte national de cette année a été pris en compte pour permettre d'élaborer les partis pris retenus dans la construction budgétaire.

I – Les principales mesures relatives aux collectivités locales

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liées à l'épidémie de la COVID-19 à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur.

Cette dernière a conduit à une contraction du PIB sans précédent en temps de paix (-11.3% sur 2020) avec un rebond de + 6% prévu en 2021.

L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour à la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

Un rebond est attendu en 2021, sans pouvoir rattraper les pertes de 2020.

En 2021, le déficit public se réduirait pour atteindre 6.7% du PIB, soit une amélioration de 3.5 points de PIB par rapport à 2020 (10.2%).

La dette de la France se creuse largement à 119.8% de son PIB en 2020 pour atteindre 122.4% en 2021.

Projet de Loi de Finances 2021 et réforme fiscale

La Loi de Finances pour 2021 est largement consacrée à la relance de l'économie. Elle déploie le plan « France relance » de 100 milliards d'euros annoncés en septembre 2020 pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de COVID-19.

Elle acte également la baisse des impôts dits de « production » pour les entreprises à hauteur de 10 Md€.

De plus, elle contient 20 milliards d'euros de dépenses d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire.

A toutes ces mesures s'ajoutera la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à celle de la baisse des impôts sur les sociétés.

a. Suppression de la taxe d'habitation

La réforme de la fiscalité locale se poursuit en 2021, avec la suppression du premier tiers de la taxe d'habitation (30%) pour les 20% de contribuables les plus aisés, à compter de 2021.

Afin de compenser la perte de la taxe d'habitation au 01 janvier 2021, il est prévu de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes ainsi qu'une fraction de la TVA aux départements et EPCI.

Les EPCI récupèrent une fraction de TVA nationale. Ils perdent donc un levier fiscal important et sont soumis à une ressource très volatile, dépendant de la situation économique nationale.

b. Baisse des impôts de production

Afin de réduire le montant de l'impôt auprès des contribuables économiques, la LFI 2021 met en œuvre trois mesures majeures :

- Réduction de la part régionale de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) permettant ainsi une réduction des taux appliqués dans le barème de calcul de la CVAE.
- Plafonnement de la Contribution Économique Territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée est abaissé de 3 % à 2%.
- Réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers (valeur locative) pour environ 32 000 entreprises industrielles, soit une baisse de 1.75 Mds€ pour la CFE et 1.54 Mds€ pour la taxe sur le foncier bâti.

Le produit global perçu à l'échelle nationale sera ainsi reparti entre les départements et le bloc communal à hauteur respectivement de 47 % et 53%.

c. Stabilisation des concours financiers de l'Etat : 53.93 Md€

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) figée en 2021.
- Maintien de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 570 M€ et de La Dotation d'Équipement Des Territoires Ruraux (DETR) à 1.046 Mds €.
- Comme en 2019 et 2020, les enveloppes de DSU et DSR, seront abondées de 90 M€ chacune.
- Abondement de 30M€ de l'enveloppe de Dotation d'Intercommunalité, soit une enveloppe globale de 1.623 Mds€.
- L'enveloppe globale de FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) toujours maintenue à 1Mds€.
- Application progressive de l'automatisation du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) à partir de 2021 et ce jusqu'en 2023. L'automatisation sera mise en place pour les collectivités qui perçoivent le FCTVA l'année de réalisation de la dépense.
Le taux de FCTVA à 16.404% est maintenu à son niveau de 2020.

Il est à noter qu'un milliard d'euros d'autorisation d'engagement supplémentaire sur la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est entérinée à travers le plan de relance LFR3 2020.

Pour les engagements de programmes nouveaux, un fléchage des subventions pondéré au regard de l'éligibilité des dépenses aux enjeux soutenus par l'action gouvernementale (croissance verte, transition écologique, habitat...).

d. Les autres mesures prévues

La Nationalisation de la gestion de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est précisément actée autour de 3 étapes :

- Aligement au 01/01/2021 des dispositifs juridiques, notamment des tarifs, de la taxe intérieure et des taxes communales et départementales.
- Transfert de la gestion de la TICFE et des TDCFE au 01/01/2022 et 2^{ème} alignement pour les TCCFE.

La reconduction en 2021 (pour les seules recettes fiscales) de la clause de sauvegarde qui protège cette année les budgets des communes et intercommunalités les plus affectées par la crise à hauteur de 200 millions d'euros.

La prise en charge par l'Etat de la moitié du coût des abandons de loyers consentis par les collectivités au profit des entreprises louant des locaux qui leur appartiennent.

II – La situation financière de la commune

Afin d'éclairer le débat sur les orientations budgétaires 2021, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au travers d'une rétrospective des quatre derniers exercices budgétaires.

Le budget des collectivités locales s'articule autour d'un indicateur financier de référence : **L'épargne brute**.

Cette dernière est la résultante d'un excédent dégagé en section de fonctionnement permettant d'alimenter le financement des investissements.

L'ensemble des résultats et données financières relatives à 2020 peut encore faire l'objet de modifications avant la clôture comptable définitive de l'exercice. Il s'agit donc d'estimations et de résultats prévisionnels.

Commune de Saint-Aubin-de-Médoc

2.1 - La chaîne de l'épargne :

En Euros

	2017	2018	CA 2019	Prév. CA 2020
Recettes réelles de fonc. courants	8 900 603	8 861 438	9 286 793	9 218 612
- Dép. réelles de fonct. Courants (hors intérêts)	7 446 637	7 429 350	7 580 667	7 499 847
= Epargne de gestion	1 453 966	1 432 088	1 706 126	1 718 765
- Intérêts	-373 878	-347 988	-322 795	-299 304
= Epargne Brute	1 080 087	1 084 100	1 383 331	1 419 461
- Remboursement du capital	473 183	918 350**	698 671**	458 907
= Epargne Nette	606 904	165 750	684 660	960 554

	2017	2018	CA 2019	Pré CA 2020
Epargne nette	606 904	165 750	684 660	960 554
+ Recettes d'Inv hs Emprunt	385 195	236 833	185 639	190 434
= Total Financement de l'inv	992 099	402 583	870 299	1 150 988
- Dépenses d'inv. hs dette	559 693	513 597	883 976	1 182 781
= Besoin de financement (si -)	432 406	-111 014	-13 677	-31 793
+ EMPRUNT	0	0	0	400 000
= Variation E.G.C.	432 406	-111 014	-13 677	368 207

	2017	2018	2019	Pré 2020
Excédent Global de Clôture/ FdR (K€)	643 969	532 955	561 901	1 008 354

*Reprise de l'excédent du Mont Saint Pey au budget principal.

**Il convient d'indiquer que la commune a, sur ces exercices, remboursé un emprunt de manière anticipée à hauteur de 650 000 €.

III – La projection sur 2021

Dans la continuité du travail déjà engagé, les objectifs fixés pour l'année 2021 seront de :

- Poursuivre la maîtrise de nos dépenses,
- Continuer de dégager de l'épargne ou autofinancement, pour investir.
- Contenir l'endettement

Les lignes directrices du budget 2021 s'articulent autour de 4 grandes orientations :

1. **En matière fiscale** : pas d'augmentation des taux d'imposition et maintien de la politique d'abattement pour la taxe d'habitation.
2. **Sur le terrain des dépenses** : stricte maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, une gestion stricte de l'évolution de la masse salariale, et la diminution des charges financières.
3. **En matière d'endettement** : sécurisation et stabilisation de l'encours de dette en lien avec l'évolution de notre capacité de désendettement.
4. **Sur le terrain de l'investissement** : la priorité est donnée à la poursuite des opérations de maintien en état, de rénovation ou de mises aux normes de notre patrimoine ainsi qu'au renouvellement de matériel, notamment celui des services techniques permettant ainsi de favoriser le travail en régie.

L'ensemble des projets d'investissement de 2021 sera bien entendu présenté lors du débat relatif à l'adoption du budget.

Le financement des investissements s'effectuera grâce aux marges de manœuvre générées par la section de fonctionnement, les subventions d'équipements ainsi que les cessions immobilières et mobilières.

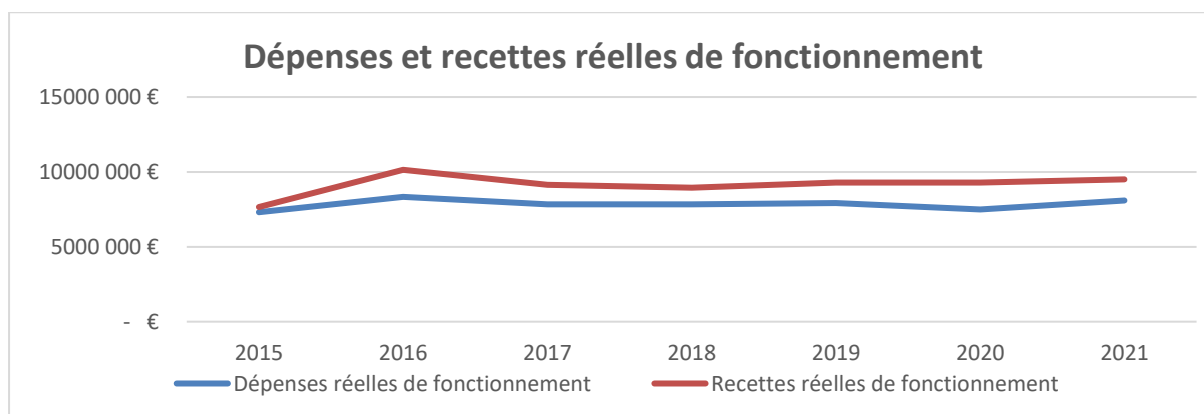
Ces éléments de contexte étant rappelés, il est désormais possible de détailler les grandes orientations du budget primitif 2021.

PARTIE II : Les orientations du budget primitif 2021 : Budget Principal

Cette partie présentera classiquement les orientations pour la section de fonctionnement (I) puis d'investissement (II) en dépenses comme en recettes puis la partie réservée à la dette (III).

I – Le budget de fonctionnement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DRF	7 308 971	8 333 515	7 836 165	7 843 202	7 923 805	7 499 847	8 100 000
RRF	7 655 299	10 140 526	9 144 132	8 953 399	9 286 793	9 218 612	9 500 000
Population	6 524	6 710	6 878	7 045	7 332	7 533	7 626
DRF/hab	1 120 €	1 242 €	1 139 €	1 113 €	1 081 €	996 €	1 062



A – Les dépenses de fonctionnement

1) Les orientations en dépenses de fonctionnement

En 2020, **les charges à caractère général (011)** ont pesé 16.94 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. L'évolution de ce poste dépend de plusieurs facteurs : variations du prix des fluides, des denrées, des actualisations des contrats de prestations de services...

La crise sanitaire a imposé l'achat de matériels spécifiques tels que les masques, les produits désinfectants, les gels hydroalcoolique mais a aussi engendré une baisse des achats de denrées alimentaires.

Compte tenu de la crise sanitaire, les prévisions se doivent d'être prudentes en 2021.

Le début de l'exercice 2021 présente son lot d'incertitudes mais le budget sera construit en prenant en compte des valeurs des coûts nécessaires et ajustés au bon fonctionnement des services.

Des efforts de gestion sont réalisés par les services afin de réduire certaines charges variables et ainsi essayer de compenser les augmentations mécaniques des prix.

En 2020, **les charges du personnel (012)** ont représenté 54.52% des dépenses réelles de fonctionnement.

S'agissant de ce chapitre, il conviendra de tenir compte des évolutions suivantes :

- L'application de l'effet vieillesse du G.V.T. (c'est-à-dire l'augmentation strictement liée à l'ancienneté, soit les avancements d'échelon).
- Prévoir la partie glissement et technicité du GVT, c'est-à-dire l'impact des promotions internes et des nominations en cas de réussite aux concours ou examens professionnels.
- Augmentation mécanique du PPCR (Parcours professionnel, Rémunérations et Carrières).
- La création d'un poste supplémentaire au sein de la police municipale.
- En 2021, la commune organisera les élections régionales et départementales, ce qui impactera également l'évolution des charges de personnel.
- Prendre en considération les augmentations des cotisations et la revalorisation du SMIC.
- Prévoir une enveloppe pour pallier les aléas (remplacement d'agents en maladie).

Il convient de rappeler que chaque départ de la collectivité est analysé afin de développer les compétences d'agents et/ou de dégager des économies dans la mesure du possible.

Le chapitre 014, atténuation de produits, sera en augmentation de + 28 000 €.

Cette évolution est notamment due au reversement de la loi SRU de + 17.34%.

Les deux autres composantes de ce chapitre :

- L'attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole.

La révision des niveaux de services 2020 aura un impact de + 14 422 € sur les Attributions de compensation 2021 ; + 7 791 € en fonctionnement et + 6 631 € en investissement.

- Le FPIC, devrait être quasiment identique à 2020.

Un débat national avait été ouvert en 2020 pour majorer cette péréquation horizontale, mais la crise sanitaire a contribué à ne pas en relever le montant.

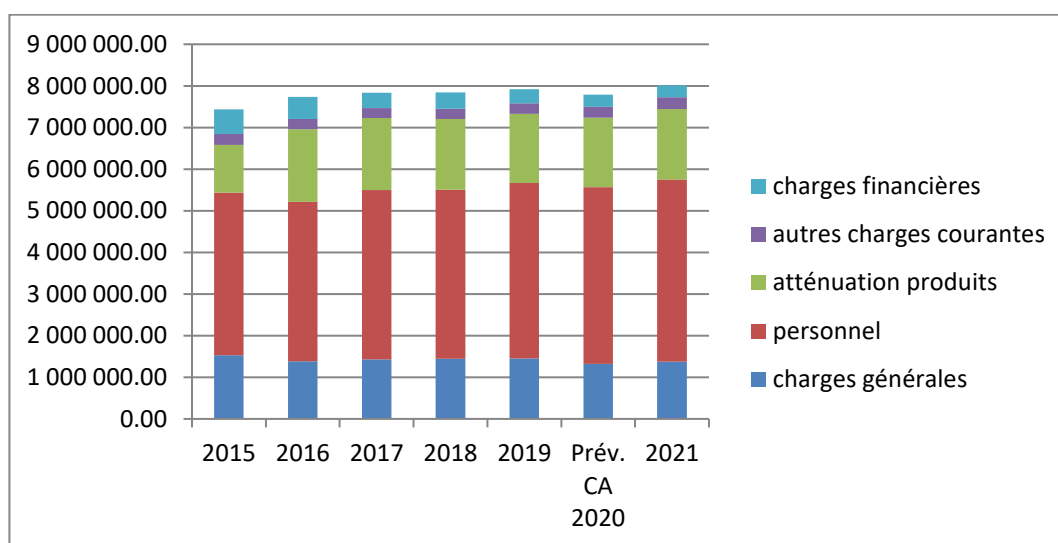
Au chapitre 65, le montant des subventions versées aux associations restera dans l'enveloppe attribuée en 2020 soit autour de 70 000 €.

De plus, dans le cadre de l'adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Médoc en tant que « Ville-Porte », il convient d'inscrire la contribution correspondante fixée à 0.5 € par habitant DGF, soit 3 813 € pour l'année 2021.

Les charges financières (chapitre 66) diminuent depuis 2019, lié au fait que la collectivité a réalisé des remboursements anticipés d'emprunts.

En 2021, le montant des intérêts d'emprunts s'élèvera à près de 286 574 € contre 299 303 € en 2020, en prenant en compte un nouvel emprunt de 400 000 € réalisé en 2019, débloqué en 2020 et dont la première échéance sera prélevée sur l'exercice 2021.

2) Synthèse : une vraie maîtrise des dépenses de fonctionnement



La synthèse ci-dessus résume, en rétrospective 2015, l'impact de nos choix de gestion sur cette section. Ceux-ci nous permettent de maintenir une trajectoire maîtrisée et régulière.

B – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, assument l'impact de la baisse des dotations de l'Etat depuis 2013 ainsi que celui de la crise sanitaire (culture, jeunesse...).

1) La fiscalité

La poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales impose la redescende du foncier bâti des départements vers les communes et la mise en place d'un coefficient correcteur (COCO) de neutralisation du produit compensé.

L'état 1259 de notification des bases fiscales 2021 intégrera ce coefficient correcteur et ses effets (sous ou sur compensation).

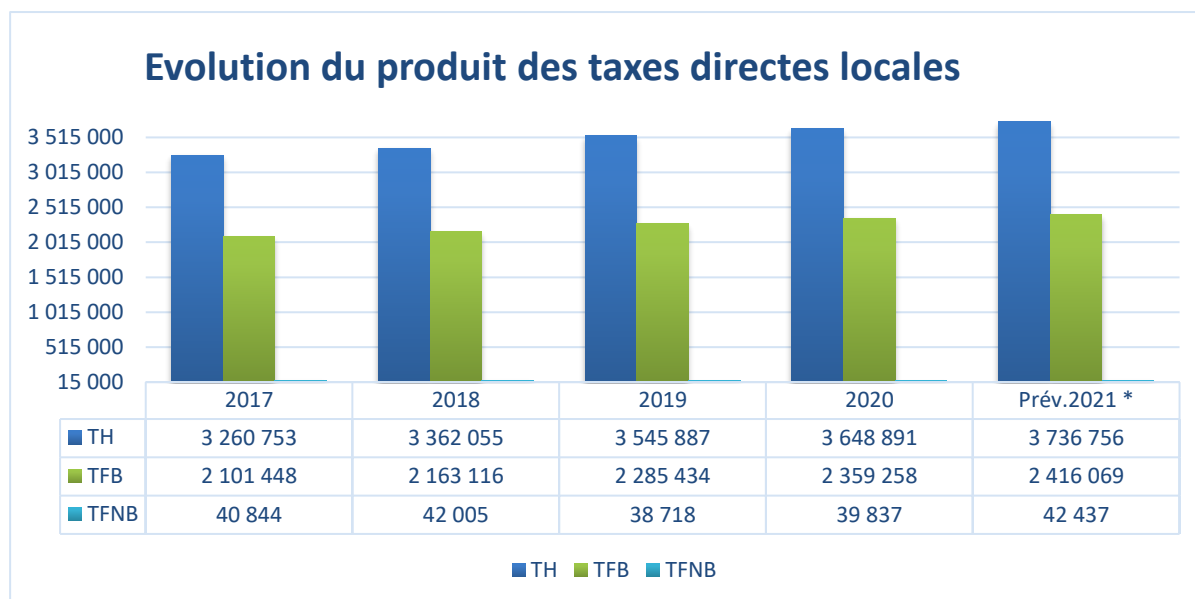
Pour la commune de Saint Aubin, le « COCO » est estimé à 1.5.

Cela signifie que le montant du foncier bâti du Département, ne suffit pas à compenser le montant de la taxe d'habitation perdu.

La commune étant sous-compensée, il lui sera attribué un montant complémentaire de foncier bâti. Le produit de compensation ainsi que celui de la taxe d'habitation des 20 % des ménages restant imposés en 2021, seront inscrits au chapitre 74 (dotations et compensations) et non plus au chapitre 73 (impôts et taxes).

Les taux de fiscalité locale sur le foncier bâti et le foncier non bâti n'augmenteront pas en 2021.

Le PLF 2021 prévoit également une évolution forfaitaire des bases d'imposition de 0.2% en dehors de l'évolution physique dynamique sur le territoire communal.



Cf. Loi de finances 2021

La taxe additionnelle sur les droits de mutation a apporté une recette de 552 200 € au budget 2020., soit + 63 000 € par rapport à 2019.

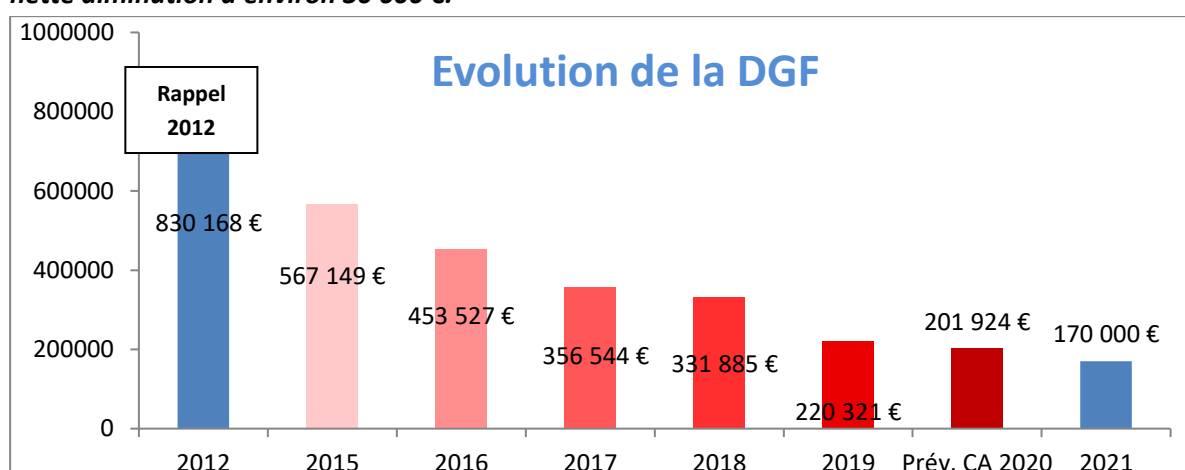
La dynamique foncière ainsi qu'une opération ponctuelle sur le Domaine de Villepreux, devraient permettre des recettes de l'ordre de 600 000 € en 2021.

2) Les recettes liées aux dotations et aux compensations

En 2020, les dotations ne représentaient plus que 11.8 % des recettes réelles de fonctionnement. S'agissant de la dotation de solidarité rurale (DSR), celle-ci sera légèrement supérieure à celle de 2020.

Le montant de la dotation de solidarité métropolitaine (DSM), sera sensiblement identique à celui de 2020.

Dans la continuité des années précédentes, la dotation de fonctionnement (DGF) 2021, sera en nette diminution d'environ 30 000 €.



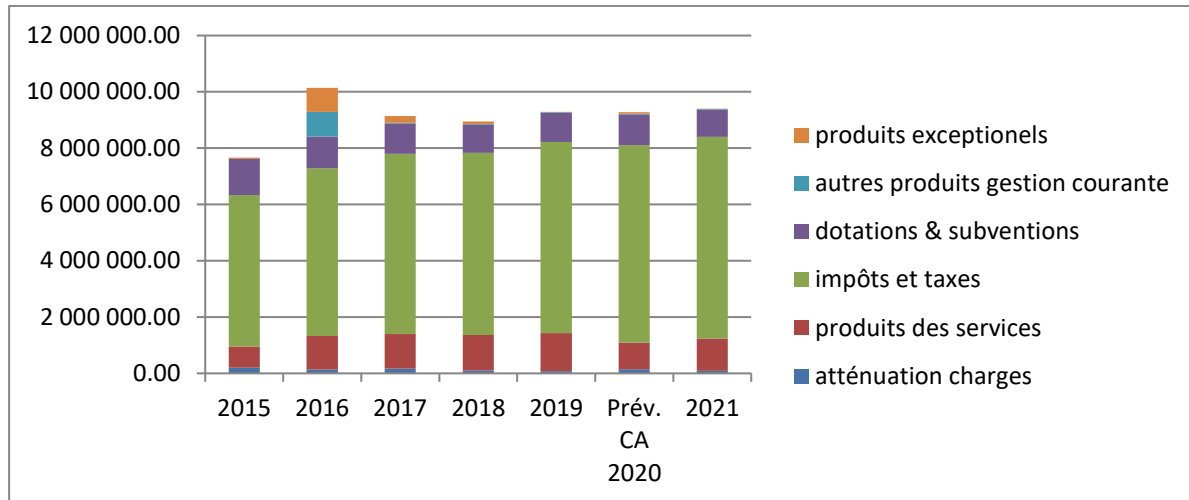
Les recettes CAF et MSA liées aux services Petite Enfance / Enfance / Jeunesse ont représenté 638 320 € en 2020.

Ces recettes devraient être en légère augmentation en 2021.

3) Les recettes liées à la tarification des services au public

Les tarifs municipaux seront revalorisés comme les années précédentes.

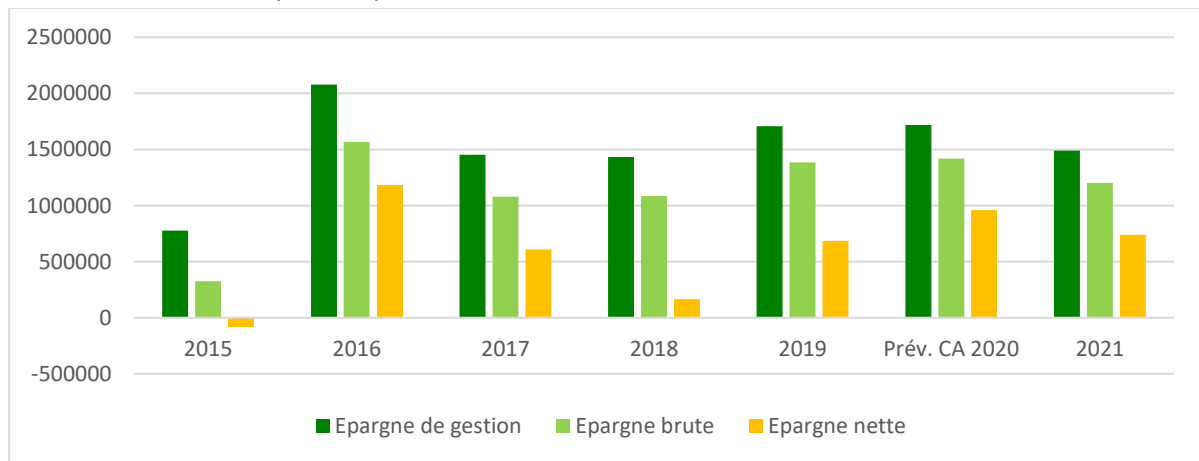
4) Synthèse : des recettes rognées par la baisse des dotations et l'impact COVID-19



C – Une épargne maintenue

La construction du budget et de la prospective jusqu'en 2021 se fait en gardant en objectif de maintenir une épargne nette positive. La réalisation de cet objectif permet de sécuriser l'exercice budgétaire tout en favorisant l'autofinancement d'une partie des investissements.

Il convient de préciser que la baisse de l'épargne nette sur 2018 et 2019 prend en compte le remboursement anticipé d'emprunts.



II – Le budget investissement : le PPI 2021 - 2026

A – Les dépenses d'investissement

Programme d'équipements (saisir en euros constants)						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Libellé projets :						
Aménagement extérieur Presbytère	45 000 €					
Réhabilitation Ronsard - Autorisation de Programmes / Crédits de Paiement (AP/CP)	20 000 €	400 000 €	600 000 €	200 000 €		
Acquisition divers matériels	140 500 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Divers travaux patrimoine (hors Eclairage Public)	240 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €
Eclairage Public	176 000 €	120 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Ecoles	6 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Rénovation Ecole Molière (AP/CP)	20 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	
Création jeux pour enfants		40 000 €				
Création salle multisports et dojo				20 000 €		300 000 €
Rénovation éclairage des terrains tennis	21 000 €	26 000 €				
Budget participatif		15 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Rénovation église		130 000 €		120 000 €	120 000 €	
Radars pédagogiques	4 200 €	4 200 €				
Vidéosurveillance	40 000 €		40 000 €			
Bergerie Villepreux			200 000 €	150 000 €		
Cuisine Centrale					30 000 €	
Aursitelle			30 000 €	100 000 €	300 000 €	300 000 €
Parking de Villepreux	24 000 €	250 000 €				
Acquisition terrains ou immobilier	52 030 €					
Reprise et mise à norme Amphi Villepreux	150 000 €					
Création salle de classe et extension restaurant sco	20 000 €	200 000 €				
Attributions de compensation BM	138 000 €	143 000 €	148 000 €	150 000 €	155 000 €	160 000 €
Travaux en régie	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Total	1 111 730	1 931 200	1 746 000	1 468 000	1 333 000	1 188 000
RAR	678 939 €					
Total actualisé	1 790 669	1 950 512	1 789 912	1 527 494	1 407 828	1 277 273

Plus précisément, **les actions de 2021 porteront principalement sur :**

- L'équipement des services
- Les travaux d'éclairage public
- L'entretien et la rénovation des bâtiments avec la fin du chantier du presbytère

Il convient d'indiquer que les montants et les phasages sont des estimations qui seront ajustées au fur et à mesure de l'avancée de l'exercice budgétaire et des marchés publics. Ainsi, si les investissements 2021 semblent à peu près figés, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) continuera d'évoluer jusqu'au vote du BP de chaque année.

L'attribution de compensation d'investissement liée à la mutualisation des services

La procédure de révision dérogatoire des attributions de compensation prévue par l'article 1609 nonies CV 1° bis prévoit désormais la possibilité d'inscrire la part relative au renouvellement des biens en Attribution de Compensation d'investissement. Ce montant est estimé à **138 000 €** pour la commune au titre de l'exercice 2021. Cette dépense sera inscrite à l'article 2046 et son amortissement sera neutralisé.

B – Les recettes d'investissement : le financement du PPI

Le financement des dépenses d'investissement se fera en limitant le recours à l'emprunt et principalement grâce :

- À un autofinancement net dégagé suite au travail demandé par les élus et mené par les différents services permettant d'affecter en section d'investissement une somme au chapitre 021.
- Au FCTVA estimé au prorata des dépenses effectivement payées sur l'année 2020, taux de 16.404% maintenu en 2021.
- À la recherche de nouvelles subventions. Il est à noter que la Programmation de la Loi des Finances 2021 prévoit un fléchage des subventions pondéré au regard de l'éligibilité des dépenses aux enjeux soutenus par l'action gouvernementale. Pour 2021, 87 000 € de subventions sont prévues dont 60 000€ pour l'éclairage public.
- À la vente de terrains, en partie via la création d'un budget annexe lotissement dédié.
- À la cession de notre matériel.

C – Le tableau prévisionnel d'équilibre général du budget

	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	9 500 000	9 536 686	10 176 589
Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers	8 101 000	8 227 000	8 355 160
Epargne de gestion	1 399 000	1 309 686	1 821 429
Frais financiers	286 573	270 429	259 194
CAF/épargne brute	1 112 427	1 039 258	1 562 235
Remboursement du capital	462 944	472 716	482 876
Autofinancement net/ épargne nette	649 483	566 542	1 079 359
Recettes définitives d'investissement	535 390	541 265	491 432
Financement propre disponible	1 184 873	1 107 807	1 570 791
Dépenses d'équipement	1 805 669	1 879 662	1 907 427
Besoin de financement	620 796	771 855	336 636
Emprunts		1 000 000	
Résultat en fin d'exercice	-620 796	228 145	-336 636
Fonds de roulement	387 558	615 702	279 066
<i>= résultats de l'exercice + résultats reportés</i>			

Ratios	2021	2022	2023
Stock dette au 31/12/N	8 787 821	9 324 877	8 842 001
Capacité de désendettement	7,9 ans	9,0 ans	5,7 ans
Taux d'épargne brute	11,7%	10,9%	15,4%
Taux d'épargne net	6,8%	5,9%	10,6%
Taux d'endettement	92,5%	97,8%	86,9%
Financement des équipements par l'emprunt	0,0%	53,2%	0,0%
Autofinancement des équipements	36,0%	30,1%	56,6%
Fonds de roulement en nb de jours	17 j	27 j	12 j

III – Etat de la dette

Le travail sur la dette est un chantier d'importance auquel s'est attelée la municipalité. L'objectif est clair : réduire la charge de la dette pour la commune et donc pour les Saint-aubinois, tout en dégagant dans le même temps des marges de manœuvres financières nouvelles pour continuer à investir.

A – Structure de la dette

La majorité de notre dette est structurée d'emprunts à taux fixes.

Enfin, l'effet des actions menées sur la dette se traduit de la manière suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022
Encours au 31/12	10 463 749	9 545 399	8 846 727	8 787 821	9 324 877
Capital payé sur la période	910 350 <i>Dont 440 918€ de remb anticipé</i>	698 671 <i>Dont 210 298 € de remb anticipé</i>	458 907	462 944	472 716
Intérêts payés sur la période	477 432	322 795	299 303	286 573	270 429

L'emprunt de 400 000 € souscrit au titre de l'exercice 2019 a fait l'objet d'un déblocage de fonds en 2020. La première annuité de 27 968.83 € est prévue en 2021.

De plus, deux emprunts représentant un coût d'amortissement annuel de 32 934 €, sont arrivés à leur terme en 2020.

Le recours à un nouvel emprunt de 1M€ pour financer la rénovation de l'école Molière est envisagé en 2022.

B – En cours de la dette

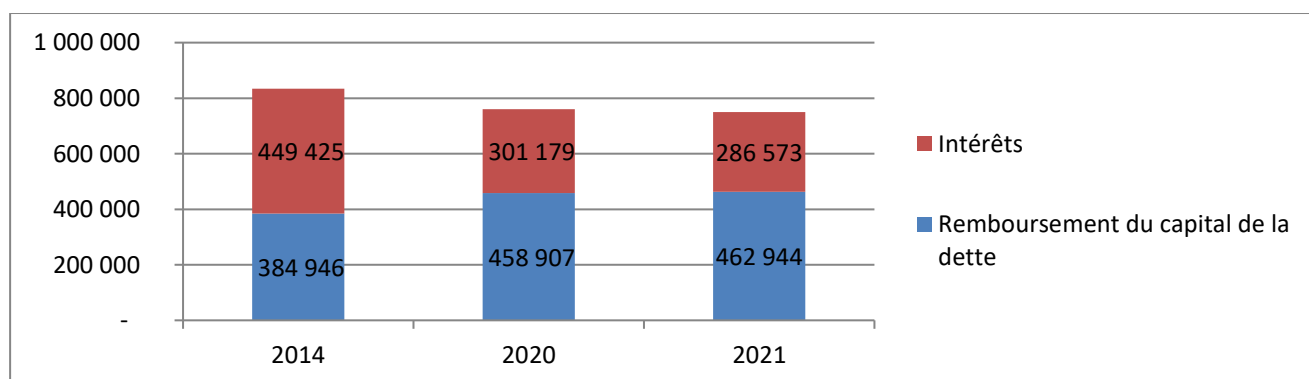
Au 31/12/2021, l'encours de dette sera de 8 787 821 €

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capacité de désendettement (En année) CRD/EB	32.20	6.65*	9.21	8.33	5.94	6.23	7.90

*Année exceptionnelle due à la reprise de l'excédent du BA du Mont St Pey

C – Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement en capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long terme et moyen terme pour les collectivités.



Ainsi, entre 2014 et 2021, l'annuité de la dette est passée d'un montant de 834 371 € à un montant de 749 517 €, tout en contractant de nouveaux emprunts sur cette période. La dette est donc maîtrisée.

PARTIE III : Le Budget Annexe Espace Villepreux

Les orientations budgétaires 2021 sont fortement impactées par la crise sanitaire.

Chap/Art	Libellé	BUDGET 2019	CA 2019	BUDGET 2020	Réalisé	BP 2021	Observations
011	Charges à caractère général	167 650.00 €	153 944.34 €	137 700.00 €	83 551.76 €	116 950.00 €	
6042	Achats de prestations de services	70 000.00 €	56 841.63 €	50 000.00 €	7 435.22 €	30 000.00 €	Elyse traiteur
60611	Eau et assainissement	6 000.00 €	3 205.35 €	4 000.00 €	3 035.28 €	4 000.00 €	
60612	Energie - Electricité	25 000.00 €	29 281.95 €	25 000.00 €	21 187.04 €	25 000.00 €	
60621	Combustibles	50.00 €		50.00 €	27.92 €	50.00 €	
60623	Alimentation	7 000.00 €	7 143.66 €	5 000.00 €	329.69 €	3 000.00 €	
60624	Produits de traitement	50.00 €		50.00 €	- €	50.00 €	
60631	Fournitures d'entretien	1 000.00 €	459.95 €	600.00 €	1 029.92 €	1 000.00 €	
60632	Fournitures de petit équipement	7 000.00 €	1 729.17 €	2 000.00 €	548.14 €	2 000.00 €	
6064	Fournitures administratives	150.00 €	65.33 €	100.00 €	140.81 €	100.00 €	
6068	Autres matières et fournitures	600.00 €	958.90 €	800.00 €	124.75 €	800.00 €	
61521	Entretien de terrains	30 000.00 €	33 527.20 €	30 000.00 €	29 994.20 €	30 000.00 €	entretien des esp verts + élagage
615232	Réseaux	3 300.00 €	4 228.24 €	3 500.00 €	3 180.89 €	3 500.00 €	Contrat suez
61558	Entretien autres biens mobiliers	500.00 €					
6156	Maintenance	6 800.00 €	6 567.96 €	6 800.00 €	6 626.90 €	6 800.00 €	Dekra+ ENGIE
6231	Annonces et insertions					150.00 €	
6236	Catalogues et imprimés		270.00 €			300.00 €	Plaquette EV
6288	Autres services extérieurs	500.00 €				200.00 €	Nids de frelons
63512	Taxes foncières	9 700.00 €	9 665.00 €	9 800.00 €	9 891.00 €	10 000.00 €	

En 2020, la crise sanitaire a fortement impacté les recettes de ce budget : - 100 000 € sur les recettes liées aux séminaires, formations... des entreprises.

Il est à noter que la création d'un Espace de Co-working, devrait apporter des recettes supplémentaires au budget 2021.

Concernant les investissements, seules les opérations directement liées à l'activité commerciale seront imputées sur ce budget.

Chap/Art	Libellé	BUDGET 2019	CA 2019	BUDGET 2020	Réalisé	RAR au 31/12/20	BP 2021	Observations
20	Immobilisations incorporelles	1 440.00 €	1 440.00 €	5 500.00 €	- €	5 120.00 €	- €	
2031	Frais d'étude	1 440.00 €	1 440.00 €	5 500.00 €		5 120.00 €		Diagnostic sécurité 2ème tranche
21	Immobilisation corporelles	- €	- €	6 700.00 €	279.60 €	4 682.40 €	3 900.00 €	
21534	Réseau d'électrification							
2184	Mobilier			1 200.00 €				
2188	Autres immo corporelles			5 500.00 €	279.60 €	4 682.40 €	3 900.00 €	Totems 1400 € défibrillateur+2500 € chaises tables et pupitres
23	Immobilisation en cours	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
2313	Constructions							
2318	Autres immo corp en cours	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	Total des dépenses réelles	1 440.00 €	1 440.00 €	12 200.00 €	279.60 €	9 802.40 €	3 900.00 €	
040	Opérations d'ordre entre section	5 000.00 €	926.87 €	3 000.00 €	- €	- €	- €	
13918	Amortissement subv							
2313	Constructions	5 000.00 €	926.87 €	3 000.00 €				Travaux en régie à chiffrer
2318	Autres immo corporelles							
	Total des dépenses d'ordre	5 000.00 €	926.87 €	3 000.00 €	- €	- €	- €	
001	Solde d'exécution négatif reporté N-1	14 313.58 €		6 435.18 €				
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	20 753.58 €	2 366.87 €	21 635.18 €	279.60 €	9 802.40 €	3 900.00 €	

Conclusion

Malgré la diminution drastique des dotations de l'Etat qui impacte structurellement les finances communales et le manque de lisibilité sur les effets dans le temps des réformes en cours et à venir, la saine gestion de la commune caractérisée par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et un endettement maîtrisé, nous autorise à envisager, pour l'exercice budgétaire 2021 :

- **D'assurer l'autofinancement de la quasi-totalité de nos investissements sans recours à un nouvel emprunt**
- **Le maintien d'un niveau de qualité des services publics**
- **De poursuivre la modération fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des Saint-Aubinois**